

Date de création	01/09/2021
Date de modification	18/07/2023
Catégorie	Formation

# FAQ

**Interrogations et réponses sur le déroulement des formations dispensées par SASU Globeworker - L'ébullition Créative**

## Vos interrogations : Nos Réponses

### Lieux et déroulement de la formation :

Q1 : Où se déroulent les formations et comment s'y rendre ?

R1 : Les formations se déroulent au 4 chemin de la belle hôtesse 31240 l'Union dans les locaux de l'organisme de formation.

Q2 : Le repas est-il inclus ?

R2 : Dans le cadre des formations, le repas doit-être à votre charge, ce repas est pris avec l'ensemble des participants.

Q3 : Quels sont les horaires des formations ?

R3 : Les horaires habituels des formations sont 09h00 -12 h30 13h30-17h00, ces horaires peuvent être aménagés sur demande et figureront sur la convocation de formation.

Q4 : Existe-t-il des règles à respecter ?

R4 : Il existe un règlement intérieur à lire et à accepter, il est à télécharger sur le site internet.

Q5 : Des documents sont-ils remis en fin de formation ?

R5 : Un certificat de réalisation est remis à l'issue de la formation.

Q6 : Qui contacter en cas de retard ou d'impossibilité de suivre la formation ?

R6 : Vous pouvez contacter Madame Dorine Maurice au : 05 61 82 40 92 ou au 06.99.34.67.39

Q7 : Les personnes en situation de handicap peuvent-elles participer à la formation ?

R7 : Dans la mesure du possible et en fonction de votre handicap, nous adaptons la formation. Dans ce cas là, un entretien préalable sera prévu.

## Vos interrogations : Nos Réponses

### Administratif et financier :

Q1 : SASU GLOBE WORKER - L'ébullition Créative est il un organisme de formation agréé ?

R1 : Oui SASU GLOBE WORKER - L'ébullition Créative est un organisme de formation agréé inscrit à la préfecture de l'Occitanie sous le numéro : 76311075831.

Q2 : Quelle est la différence entre formation Intra et formation Inter entreprise ?

R2 : Une formation INTRA entreprise se déroule dans les locaux de l'entreprise. Une formation INTER entreprise se déroule dans les locaux de l'organisme de formation.

Q3 : Les stagiaires signent-ils une feuille de présence ?

R3 : Oui chaque stagiaire va signer la feuille de présence via son ordinateur ou alors en main propre.

Q4 : Comment s'inscrire à une formation ?

R4 : Vous pouvez vous inscrire à une formation en prenant contact par mail ou par téléphone à travers le site internet.

Q5 : Peut-on faire financer votre formation ?

R5 : En fonction de votre statut (salarié, dirigeant) vous pouvez faire la demande de prise en charge auprès de votre OPCO (Opérateurs de Compétences).

Q6 : Quand vais-je recevoir ma convocation de formation ?

R6 : Votre convocation vous sera adressée par email ou en main propre avant le début de la formation.

Q7 : Réalisez-vous une convention de formation ?

R7 : Une convention de formation est réalisée sur demande de l'entreprise elle est adressée en version numérique pour signature et récapitule l'ensemble des informations nécessaires au financement et au règlement de la formation.

Q8 : Quelles sont les conditions d'annulation des formations ?

R8 : Dans un délai supérieur à un 1 mois avant le début de la formation, 50 % du montant est dû,  
Dans un délai compris entre 1 mois et 2 semaines, 70 % du coût de la formation est dû.  
Dans un délai inférieur à 2 semaines avant le début de la formation, 100 % du coût de la formation est dû.

Q9 : Délivrez-vous une attestation de formation ?

R9 : Oui, une attestation de formation est remise à chaque participant ayant suivi l'ensemble de la formation.